Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20261112-D2026_076-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le douze novembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame GUÉRIN Catherine, Maire

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 5 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 18
Votants : 22

Étaient présents : Mmes-M. GUÉRIN Catherine, ROUAULT Hervé, LOMAKINE Brigitte, LEBORGNE Yann, FOUERE Gaëlle, LOUAZEL Eric, MOUCHOUX Denis, BOUDOU Maryse, GABILLARD Marie-Odile, COUASNON Stéphane, ODIC Sabrina, CONFLANT Linda, BOULANGER Nadège, DENOUAL Erwan, Baptiste ROY, FAISANT Catherine, BARBAULT Hervé, PLAINFOSSÉ Isabelle

Etaient absents excusés : Nicolas BOUJU (donne pouvoir à Brigitte LOMAKINE), SOHIER Benoît (donne pouvoir à Catherine FAISANT), DRAGON Vanessa (donne pouvoir à Maryse BOUDOU), VETIER Loan (donne pouvoir à FOUERE Gaëlle)

Secrétaire de séance : Maryse BOUDOU est élue secrétaire de séance

D2026_076- Budget principal- Décision Modificative n°3

Rapporteur : Yann LEBORGNE

Le 12 juin 2026 la commune a réceptionné deux arrêtés de subvention pour la mise en œuvre des projets suivants :

- **Mise en place d'une réserve d'eau souple dans le cadre de la défense incendie au lieu-dit la Bouhourdais,** subvention de l'État- DETR (*Dotation d'équipements des territoires ruraux)* d'un montant de 5 157,80 €
- **Installation de bornes incendie aux Calaudry, Le Mottay, Dollon et rue du stade,** subvention de l'État- DETR d'un montant de 5 855,50 €

Ces recettes, d'un total de 11 013,30 €, n'étant pas prévues au budget initial, leur inscription s'avère nécessaire.

Par ailleurs, le budget principal prévoyait une recette d'investissement de 7 200 € correspondant au remboursement d'un trop perçu versé en 2024 à la société Infra Services, maître d'œuvre des travaux du parking du stade Henri Nogues. À ce jour, la société a déjà remboursé 6 000 €, somme imputée en recette de fonctionnement. La société Infra Services est toujours redevable de 1 200 € à la commune. La somme de 7 200 € doit être soustraite du budget d'investissement.

Le reliquat excédentaire de 3 813,30 € est affecté à l'opération 2510 « Projet de Maison Médicale ».

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20261112-D2026_076-DE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R- 1321-2004 : Défense incendie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 013.30 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**11 013.30 €**
D-2132-2510 : Maison Médicale	0.00 €	3 813.30 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**3 813.30 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R- 231-2101 : Réaménagement du parking du pôle sportif	0.00 €	0.00 €	7 200.00 €	0.00 €
TOTAL R 23 : Immobilisations en cours	**0.00 €**	**0.00 €**	**7 200.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	3 813.30 €	7 200.00 €	11 013.30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (dont 4 pouvoirs), DÉCIDE :

- **DE VALIDER** la décision modificative présentée ci-dessus ;

- **DE DONNER** les pouvoirs à Madame Le Maire pour signer tous les documents nécessaires au dossier

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Catherine GUÉRIN

MAIRIE de SAINT-DOMINEUC R.F. ILLE-et-VILAINE

Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Maryse BOUDOU